

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 septembre. — Le Court-Journal annonce qu'il tient de bonne source que la conduite loyale et ouverte de Léopold dans la manière d'interpréter le traité entre la Belgique et la Hollande a fait faire quelques pas aux difficultés dans le sein de la conférence.

Quant à la dissolution du parlement, rien n'est encore décidé par le cabinet, et aucune décision ne sera prise avant un mois. Quelque dissentiment paraît exister entre les deux membres les plus influents du ministère sur cette question qui fera l'objet de la délibération de la réunion du cabinet la plus prochaine.

— Le baron de Mareuil, ambassadeur de France par interim, a travaillé hier au Foreign-Office avec lord Palmerston.

— Détails sur le départ des Bourbons. La duchesse d'Angoulême et M^{lle} de Berry ont quitté Londres samedi dernier, à six heures. La duchesse a déclaré qu'elle n'a pour motif en quittant l'Angleterre que l'économie et sa santé. Elle souffrait depuis un an d'une affection de poitrine, et Charles X n'a jamais pu se débarrasser de ses douleurs rhumatismales par l'exercice. On espère que le changement de climat sera plus efficace. On pense que Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux, qui vont directement de Leith à Hambourg sur un bateau à vapeur du gouvernement anglais, seront dans l'Elbe samedi ou dimanche prochain. Le baron de Wesseberg a eu avant le départ de Londres de la duchesse une longue conférence confidentielle, qui était relative, du moins on le suppose, au séjour de la famille à Graz.

Le manière de vivre des Bourbons pendant les deux dernières années qu'ils ont passées à Holy Rood a été des plus simples. Le lever se faisait entre six et sept heures du matin, après quoi on remplissait les devoirs de dévotion; le déjeuner était à dix heures; l'intervalle du déjeuner au dîner était consacré à des visites, des promenades en voitures, etc., on dinait à six heures, et à onze heures, les divers membres de la famille se retiraient dans leurs appartemens.

FRANCE.

Paris, le 19 septembre. — M. Lehon, ministre plénipotentiaire de Belgique est arrivé à Paris samedi. Dimanche il est resté une heure et demie avec le roi.

— On parle d'un courrier arrivé au gouvernement et qui motivait un prochain mouvement de troupes vers la frontière du Nord.

— Le *Nouvelliste* ne croit pas que les passeports aient été refusés à Charles X; suivant lui, il aurait été formellement déclaré par l'empereur d'Autriche qu'il désirait que la famille exilée renouât toute tentative ultérieure pour y rentrer, une déclaration pareille avec quelque ménagement qu'elle ait été faite, et équivalant à une condition imposée, et Charles X, dit-on, ne s'y est pas mépris.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de Bois-le-duc, le 16 septembre : « Nous avons vu passer ce matin, complètement montée, la batterie d'artillerie de campagne de M^{lle} de Witt, qui a servi jusqu'ici près du bataillon n^o 4. Cette batterie, allant de M^{lle} de Witt, a été suivie plus tard d'une demi-batterie d'artillerie légère, commandée par le capitaine Koopman, et qui, à Amersfort s'est mise en état de se rendre à l'armée. »

— On mande de Middelbourg, 17 septembre :

« Ce matin sont partis d'ici, les hommes appartenant au premier ban de la garde communale, de la levée de cette année, pour être incorporés dans les compagnies de nos gardes mobiles, en garnison à Aardenbourg. »

— On mande de Delft, qu'avant-hier il est parti de cette ville en grande hâte, une nouvelle batterie d'artillerie se rendant à l'armée.

— Le *Staats Courant* contient plusieurs nominations de majors, près des corps d'infanterie de l'armée.

— A la bourse d'Amsterdam du 19, les fonds hollandais se sont un peu relevés. Il n'y avait pas beaucoup de vendeurs et beaucoup de personnes qui avaient fait des ventes forcées de leurs fonds, les ont rachetés. L'*Handelsblad* dit à ce propos que la crainte d'une prompte reprise des hostilités semble pour le moment être peu fondée.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 21 septembre. — Hier le roi et la reine sont arrivés de Laeken à Bruxelles, à 2 heures. Il y a eu au palais un dîner de 40 couverts. Les ministres, les ambassadeurs de France et d'Angleterre et plusieurs fonctionnaires publics y ont été admis.

— Il est certain que M. de Theux a donné sa démission. Elle n'a pas encore été acceptée. Il paraît avéré aussi que M. Raikem se retirera aussitôt après la publication du travail sur l'organisation judiciaire. (*Mémorial*)

— Le *Belge* et d'autres journaux de Bruxelles ont annoncé hier que le ministère de la guerre allait être séparé en deux parties distinctes, à la tête desquelles seraient placés les généraux Evain et Nypels. Nous apprenons que ce bruit est sans aucun fondement; la nomination du général Nypels se borne, à la direction du personnel, sous les ordres du général Evain.

— On assure que les travaux entrepris à la chambre des représentans seront terminés le 5 octobre au plus tard. Ces travaux consistent à refaire la garniture des banquettes et à repeindre la salle des séances, les vestibules et les escaliers du palais. Les peintures de la salle sont presque terminées, il ne reste plus qu'à marbrer les colonnes. Les ouvriers travaillent activement.

— Une batterie de douze est partie hier matin de Bruxelles, se dirigeant sur Louvain.

— La députation chargée de venir recevoir à Bruxelles le drapeau d'honneur décerné à la ville de Bruges, est composée de M^{ms} Coppieters, T. Walandt, bourgmestre; d'Hanius-Moerkerke de Bie, ex-commandant de la garde bourgeoise; Van Zuylen van Nyevelt, colonel commandant de la garde civique; et Ch. Devaux, commandant du corps des chasseurs francs.

— M. Proczynski, polonais, lieutenant colonel d'état-major dans notre armée, est parti hier de Bruxelles pour visiter la frontière du côté de la Hollande.

Nous lisons dans le *Lynx* :

« Au moment de mettre sous presse on nous assure que les hollandais viennent d'entrer sur notre territoire, que 1,500 hommes sont à la barrière de Lommel où le duc de Saxe Weimar a son quartier-général à la maison de poste. »

Cette nouvelle qui était tout à fait fautive, et que les orangistes répandaient avec empressement, n'a pas produit l'effet qu'ils en attendaient, au lieu d'abattre les esprits, elle était accueillie avec satisfaction par nos troupes et par le peuple dans l'es-

poir que nous allions enfin pouvoir nous venger de nos revers et lever les armes à la main des difficultés qui paraissent ne pouvoir s'arranger autrement : les fonds avaient éprouvé une forte baisse dans la journée.

Le *Journal de Commerce d'Anvers*, revient sur ce qu'il avait dit avant-hier, que « la non-réalisation des menaces du général Chassé paraissait devoir être attribuée à une lettre où le général Desprez aurait, pour fléchir l'irascible commandant, blâmé la conduite du colonel Buzen et demandé la permission d'achever. »

Nous sommes autorisés à démentir de la manière la plus formelle l'assertion du journal orangiste. Le général Desprez n'a eu aucune communication avec le général Chassé, il n'a, par conséquent, ni blâmé, ni approuvé M. Buzen. Mais il a approuvé les travaux et a été d'avis qu'on les continuât. Voilà pour le *Journal de Commerce*. Maintenant aux journaux hollandais qui ont annoncé en grosses capitales que la lettre du général Chassé avait produit son effet, nous dirons en capitales aussi que :

Malgré les menaces contenues dans la lettre du général hollandais, les travaux qu'il voulait empêcher, ont été continués et parachevés.

LIÈGE, LE 22 SEPTEMBRE.

MOUVEMENT DU PRINCE DE SAXE-WEYMAR.

Weerdt, le 19 septembre 1832.

Depuis deux jours, nous sommes ici en attente de grands événements. D'heure en heure on nous annonce l'arrivée du prince de Saxe-Weymar. Il n'y a pas à en douter. Les Hollandais ont l'intention de pousser une pointe jusqu'à Maestricht, pour changer la garnison de cette forteresse. Un grand mouvement a eu lieu dans le corps d'armée stationnée au-dessus d'Eindhoven. Le prince de Saxe-Weymar se trouve aujourd'hui sur l'extrême frontière avec 12 à 15,000 hommes, et plusieurs centaines de charrettes chargées de vivres. Ces charrettes sont destinées pour Maestricht; on n'en fait pas de mystère.

Quelles que soient, du reste, les intentions de nos ennemis, nous sommes sans inquiétude sur l'avenir. Nous ne serons pas pris au dépourvu. Les partisans du brave major Capiaumont sont partout. Rien n'échappe à leurs investigations. Ils sont instruits du moindre mouvement de l'ennemi. Plusieurs ordonnances ont été expédiées d'ici. Le général Magnan doit être prévenu en ce moment, de même que le commandant de Venloo et celui de Hasselt. Si Saxe-Weymar se présente il trouvera à qui parler avant d'entrer à Maestricht.

On se ferait difficilement une idée de l'inconcevable activité de nos partisans, et de l'excellente discipline que le major Capiaumont est parvenu à maintenir dans ce petit corps d'armée. Cette vie régulière contribue puissamment à entretenir le bon état sanitaire des soldats. Sur 1,400 hommes qui sont sous les ordres du major Capiaumont, il y a à peine une trentaine de malades.

Bruxelles, 21 septembre, une heure.

Une estafette, arrivée hier dans la soirée de Gand, au ministère, apporte la nouvelle que les Hollandais se rapprochent de nos frontières : on élève à environ dix mille le nombre des troupes qui ont traversé l'Escaut, venant de la Zélande. Ce n'est pas là un bruit de bourse, comme semble l'insinuer un journal du matin, nous pouvons garantir la vérité de l'arrivée de l'estafette.

Deux heures.

S. A. R. le duc d'Orléans vient d'arriver à Bruxelles. (*Indépendant*.)

On lit dans le *Moniteur*, partie officielle :

M. le général Maurice de Merex, envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges, a été reçu officiellement en cette qualité par S. M. le roi de Prusse, à Charlottenbourg, le 15 septembre. Il a eu l'honneur de remettre à S. M. ses lettres de créance, et la lettre par laquelle le roi Léopold notifie à S. M. prussienne son mariage avec madame la princesse Louise d'Orléans.

M. le vicomte Vilain XIII, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, a été officiellement reçu en cette qualité par M. le président de la confédération helvétique, à Lucerne, le 13 septembre, en présence des députés de Berne, Zurich, Schaffouse et Lucerne. Il a eu l'honneur de remettre à S. Exc. les lettres par lesquelles le roi des Belges notifie à la diète helvétique son avènement à la couronne et son mariage avec madame la princesse Louise d'Orléans.

On écrit de Namur, 20 septembre :

M. le général Kénor, inspecteur de l'armée de réserve, doit arriver ici pour inspecter le 5^e bataillon du 7^e régiment. Il vient de terminer à Philippeville la même opération pour le bataillon du 1^{er} régiment.

Tous les hommes disponibles au dépôt du 7^e régiment en garnison en cette ville, partiront demain pour les frontières, ainsi que le 6^e escadron du 2^e lanciers.

Une compagnie d'artillerie de milice mobilisée dont l'organisation a été confiée au capitaine van de Castele, doit partir incessamment pour l'armée.

AFFAIRES BELGES.

Le *Moniteur belge* et tous les journaux du matin donnent l'article suivant de correspondance de Paris, 19 septembre :

« On sait que depuis un certain temps il existe une sorte de démoralisation parmi les plénipotentiaires de la conférence, en sorte qu'ils ont, pour ainsi dire, abandonné les négociations de la Belgique, en désespoir de ne pouvoir amener un arrangement à l'amiable, quoique, probablement, les plénipotentiaires des puissances du Nord soient pour beaucoup dans le système de temporisation et de dénégation adopté et suivi avec tant de persévérance.

Lord Palmerston continuait seul et sans la participation des autres plénipotentiaires les travaux des négociations. Il y a peu de temps, ce ministre-diplomate envoya au cabinet de La Haye, un thème pour l'arrangement définitif entre la Belgique et la Hollande. Ce thème était envoyé au nom du cabinet anglais, et sans la participation des autres ministres de la conférence. C'était une communication amicale entre le cabinet anglais et le cabinet de La Haye. Cette démarche n'eut pas plus de succès auprès du roi Guillaume que toutes les démarches officielles faites précédemment au nom des cinq plénipotentiaires. Il y a aujourd'hui 6 jours, le gouvernement français reçut de M. le marquis de Dalmatie, notre ministre à La Haye, un courrier extraordinaire avec des dépêches annonçant que le thème de lord Palmerston avait été rejeté. Aussitôt après avoir reçu ces communications, le ministère se réunit en conseil et adopta des instructions pour M. Darand et Mareuil. Voici le résumé de ces instructions qui ont été expédiées le 14 pour Londres.

« Nous avons appris par notre ministre de La Haye que les propositions faites par lord Palmerston n'ont pas été prises en considération par le cabinet du roi de Hollande. Nous ne doutons pas non plus, d'après cela, que les représentants des puissances du nord à la conférence ne refusent aussi de prendre en considération le thème de lord Palmerston, puisqu'il a été envoyé et rédigé sans leur participation. Cependant l'affaire hollando-belge est une question trop vitale pour toute l'Europe, et surtout pour S. M. (Louis-Philippe), pour que les ministres

de S. M. ne se croient pas obligés d'en finir immédiatement avec cette affaire. Il faut absolument que, dans son discours pour l'ouverture des chambres, S. M. dise : « Les affaires entre la Belgique et la Hollande ont été terminées à l'amiable », ou bien : « Nous sommes forcés d'en venir à des voies de rigueur pour finir les différends des deux nations belge et hollandaise. » Vous aurez à communiquer à lord Palmerston les premières instructions que nous vous envoyons, nous pouvons y ajouter que, sûr de l'amitié de S. M. britannique, le gouvernement français regarde comme indispensable d'envoyer à S. M. néerlandaise, au nom de la France et de l'Angleterre, une note en forme d'ultimatum pour lui annoncer qu'un court délai lui est encore accordé pour faire une réponse péremptoire au sujet de l'acceptation ou du refus définitif des propositions qui lui ont été faites à diverses reprises pour terminer les différends avec la Belgique; que son silence serait regardé comme un refus d'acceptation, et qu'en conséquence, le gouvernement français se croira obligé d'avoir recours à la voie des armes. »

« La suite de ces instructions donne l'ordre à l'ambassadeur français, à Londres, d'engager le cabinet anglais à s'unir au cabinet français pour prendre définitivement des moyens de coercition contre la Hollande, si la dernière démarche que l'on va faire auprès du cabinet de La Haye est aussi infructueuse que les précédentes. On attend maintenant à Paris le retour des dépêches envoyées à Londres, à M. Durand de Mareuil, mais comme l'ambassadeur n'a dû les recevoir qu'hier et qu'il faut que le cabinet anglais examine ce qu'on lui propose, on ne croit pas que la réponse de M. Durand de Mareuil soit arrivée à Paris avant 4 ou 5 jours.

« En attendant, le ministère français s'est déjà réuni plusieurs fois pour délibérer sur cette grave affaire. Avant-hier, le conseil des ministres ayant été réuni, on discuta fort long-temps sans rien résoudre; enfin on décida que chacun des ministres réfléchirait séparément sur les mesures coercitives à prendre, et hier on a résolu qu'on reviendrait à l'ancien projet de réunir une flotte française à Cherbourg pour agir de concert avec une flotte anglaise. M. de Rigny commanderait en personne l'escadre française. M. le maréchal Soult a déclaré qu'il ne lui fallait que huit jours, et qu'au bout de ce temps le maréchal Gérard serait à Anvers avec 30,000 hommes de troupes.

« Ces résolutions ont été envoyées ce matin par un courrier extraordinaire à M. Darand de Mareuil, pour qu'il les présente à la considération du cabinet anglais. En même temps, on a décidé que le départ du duc d'Orléans qui ne devait avoir lieu que dans quelques jours ne serait pas ajourné, et que le jeune prince partirait ce matin. En même temps, des ordres ont été expédiés par le télégraphe sur plusieurs lignes pour réunir des régiments sur la frontière de Belgique. Il paraît qu'outre l'armée de 30,000 hommes qui entrerait immédiatement en Belgique, on formerait une autre armée sur les frontières belges, afin de pouvoir disposer d'une force plus considérable, s'il était nécessaire. On croit aussi que ce nouvel incident doit accélérer la mobilisation de la garde nationale, pour laquelle les travaux sont achevés à Paris et dans plusieurs départements. »

Les faits rapportés plus haut, et qui paraissent mériter quelque confiance, peuvent donner lieu à beaucoup de conjectures : l'Angleterre et la France ont intérêt à voir terminer la question belge-hollandaise avant la réunion de leurs chambres. Quel avantage pour chacun de leurs cabinets s'ils se présentent portant à la main le traité qui tranche ce débat et pacifie l'Europe? Dans le cas contraire, quelles armes on laisse à l'opposition!

Mais la France a un intérêt presque immédiat : les chambres vont se réunir, l'Angleterre a un intérêt plus éloigné, car le parlement n'est pas même encore dissous. Il faut procéder à une réélection générale, et, selon toute apparence, la session ne s'ouvrira qu'en février ou mars prochain. De là une différence dans la politique des deux cabinets.

Le ministère français, plus pressé, veut en finir sans délai. On peut expliquer ainsi les résolutions que nous annonçons les journaux. Le ministère anglais, plus à l'aise, veut encore essayer de négociations. Ne serait-ce pas sous l'influence de celui-ci qu'aurait été conçu le nouveau système que M. Goblet est chargé de suivre? N'est-ce pas un moyen d'arrêter la France en lui représentant qu'un nouveau progrès vient d'être fait, qu'une négociation directe va s'ouvrir, que le roi de Hollande reconnaît ainsi implicitement le roi des Belges, qu'il faut donc différer encore de recourir à la force?

Plusieurs journaux ont déjà exposé le nouveau système de négociations, dans lequel on veut entrer. L'*Union* y revient aujourd'hui.

« La conférence, dit-elle, doit connaître en ce moment les intentions de la Hollande sur les propositions dont M. Goblet a été porteur confidentiel. Les cabinets désirent ardemment terminer la question avant l'hiver. En moins de quinze jours tout doit être expliqué. Ces quinze jours, que nous aurions encore passés dans un funeste *statu quo*, nous les passerons à donner une dernière preuve de notre bonne volonté d'éviter, s'il est possible, la guerre. Viens après cela le moment du combat et la force morale et politique de notre position sera infiniment augmentée. Voilà le seul sens dans lequel nous avons pensé qu'on pourrait bien renoncer au système suivi depuis le mois de mai et tenter d'arriver à un arrangement définitif par une négociation directe. »

La conférence a donné sans doute de grandes espérances à M. Goblet, et c'est la seule raison qui l'aura déterminé à braver les dangers que présente son système. Mais la conférence peut fort bien ne point connaître les véritables intentions du roi Guillaume? Nous admettons toutefois que, pour engager les diplomates de Londres à la démarche faite par eux auprès de M. Goblet, le cabinet de La Haye aura probablement montré quelques dispositions d'une nature conciliante; mais cela n'engage à rien car on peut toujours tout brouiller ensuite. Dans notre opinion, la Hollande ne veut que gagner du temps.

On mande de Florence, le 8 septembre :

A peine la nouvelle des nombreuses condamnations si scandalieusement prononcées, fut-elle répandue dans la Toscane que le mécontentement le plus vif s'est manifesté dans toutes les classes de la population; on vit en Toscane une opposition puissante se former contre le souverain. Des pétitions furent adressées au grand-duc, le ministre de la police devenait chaque jour plus odieux au peuple; c'était à lui qu'on attribuait avec raison toutes les fautes du gouvernement; deux autres ministres demandèrent la destination du ministre de la police et des réformes dans l'administration. Sur ces entrefaites arrivèrent les journaux français du 6 août, qui contenaient des articles de Toscane. Le marquis del Monte, gonfalonier de Florence, porta ces journaux au duc et les lui fit lire. Le grand-duc fut ébranlé.

Le ministre de la police, continuant son dangereux système, présenta au prince une liste de 300 personnes appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie et au clergé, et déclara qu'il ne répondait pas de la tranquillité publique de ces personnes n'étaient en partie reléguées dans différents villages du duché qu'il désignait, et en partie expulsées du territoire. Le grand-duc, effrayé de cette nouvelle proposition d'une proscription en masse, envoya chercher le ministre de la police, le chevalier Puccini, aujourd'hui président de la consulte, et lui demanda conseil; celui-ci déclara au prince que des mesures comme celles qui lui étaient proposées auraient tôt ou tard pour résultat de provoquer une insurrection en Toscane. MM. Cempini, Corsini et Puccini furent chargés de présenter au duc un projet de réformes. Après quelques intrigues de cour, le ministre de la police donna sa démission, qui fut acceptée le 31 août.

Le bruit de sa retraite se répandit à l'instant dans la ville, et l'on apprit aussi que le prince avait promis des réformes. L'effet fut électrique. Dans la nuit du premier septembre, 6,000 citoyens se portèrent sur la place du palais Pitti, et firent retentir l'air d'acclamations. On criait : *Vive le grand-duc ! vive la réforme ! vivent les lois nouvelles !* Pendant les deux soirées qui suivirent, ces démonstrations se renouvelèrent, et la population de Florence toute entière prit part. Le 2, la foule se porta au palais du gouvernement pour décerner de semblables honneurs à la troupe de ligne et aux chefs que l'on savait opposés au système de l'ancien ministre. Les cris qu'on entendait étaient : *Plus de sbirras ! liberté aux soldats ! Mort aux espions ! vive la réforme !* Liberté aux condamnés de Volterras ! Les patriotes eux-mêmes durent remarquer leurs efforts pour arrêter cet élan populaire, en faisant remarquer que les réformes n'étaient pas encore faites.

Personne ne doute, au reste, des bonnes intentions du grand-duc, mais les légations autrichienne et russe agissent déjà pour les paralyser.

LES ORANGISTES.

Sont-ils bons enfans, nos grands confrères ! Ils donnent dans le classique avec le plus comique aplomb qui se puisse voir. Imaginez-vous qu'ils se servent du mot *orangiste*, comme s'il avait encore une signification, comme si, dans la nature entière, il existait une classe de plantes ou d'animaux auxquels cette expression fut applicable.

Journaux orangistes, parti orangiste, couleur orangiste; on ne lit que cela dans leurs colonnes. Mais une bonne fois, réfléchissez donc, messieurs; si vous avez l'avantage de payer au trésor un cent ou deux de timbre de plus que moi, ce n'est pas une raison pour dire des absurdités qui seraient tout au plus supportables dans mes modestes colonnes.

Il fut un temps (il est déjà si loin que nous en avons à peine gardé un léger souvenir) où, si ma mémoire est exacte, une bonne cinquantaine de perruques bien carrées voulurent s'opposer à la volonté nationale, qui avait décidé, *jure et armis*, que certain particulier qu'on nommait *Orange*, n'était bon qu'à jeter aux chiens. Mes cinquante perruques bien carrées se dirent: nous sommes la Belgique, nous sommes mécontents de ce que la vache ne veut plus qu'on la suce, donc la Belgique est mécontente.

(Ces perruques avaient étudié la logique à fonds.)
Ils dirent donc bien bas, de peur d'être entendus, nous sommes mécontents, nous voulons des oranges, et nous sommes la Belgique.

Mais les autres, qui ne voulaient pas d'oranges, et qui s'appelaient collectivement *Picard*, dirent aussi: plus d'oranges, si vous remuez, perruques, je tape.

Et les perruques se gardèrent bien de remuer.
Picard fit ses affaires comme il le voulait, puis il donna sa démission, toujours en disant: *plus d'oranges, ou je tape*. Alors il en vint d'autres qui prétendent arranger le travail de Picard; ils firent des sottises tant et plus, comme chacun le sait, si bien que Picard n'y reconnut plus rien; mais il était fatigué, et pourvu qu'il ne fut pas question d'oranges, il se tint assez tranquille.

Pendant tout ce temps, les perruques avaient toujours martelé à voix basses toutes sortes de choses contre Picard, et ils disaient: Nous sommes des victimes, des martyrs, enfin, des bêtises.

Voilà que chacun est tranquille, qu'on peut dire tout ce qu'on veut, quitte à se faire siffler si l'on n'est qu'un imbécille, et les perruques voulurent parler et on leur rit au nez; puis, ils ennuyèrent et on n'y pensa plus; enfin, il n'y eût plus de perruques. Un beau jour on les chercha partout, ni vu ni connu.

Ce sont ces perruques qu'on appela *orangistes* pendant leur courte existence.

Maintenant, je vous demande ce que c'est qu'un journal orangiste?

— Un journal de perruques?
— Mais il n'y en a plus, vous dis-je, des perruques orangistes au moins... Citez-en une seule?

Si vous allez dans les rues et carrefours et que vous empoignez au colle, comme il est dit dans l'écriture, les boiteux, les bossus, les manchots et les louches, et que vous me dites: Voilà des orangistes, je vous rirais au nez.

— Mais, M...
— Il a perdu de l'argent à la révolution, parce que Guillaume ne lui en prête plus. Si le choléra lui en fait gagner, il sera cholérique. Cet homme ne connaît qu'une bannière: L'ARGENT.

— Voilà M...
— Celui-là, il avait une place où il ne faisait rien; créez une sinécure pour lui, il criera: vive la révolution, vive l'ordre de choses quand même.

— Cependant, M...
— Vous l'aurez avec l'ognon. Guillaume l'a acheté avec sa petite bête.

— Mais comme ce?...
— Quand le commerce aura des débouchés, ce qui arrivera avant peu, je l'espère, en dépit de nos ministres, le commerce s'occupera de ses expéditions; sa politique est le cours du change et des marchandises. Il ne connaît de tyran que celui qui entrave ses opérations.

Tout cela n'a rien d'orangiste. Je connais de très-braves gens qui ont cette fâcheuse réputation en petit comité, et qui s'en dépouillent bien vite ensuite comme d'une paire de bottes mouillées.

Je vous dis qu'il n'y a plus d'orangistes.
Grégoire fait à Gand une tentative pour le prince d'Orange. On arrête beaucoup de monde; il y en avait de toutes les sortes, excepté des orangistes. On a dit qu'ils s'étaient cachés, je veux bien le croire; mais des mécontents qui se cachent toujours, me font l'effet des contens qui ne disent rien.

Qui a vu les orangistes? où sont les orangistes? quelle figure cela a-t-il un orangiste? Pour l'amour de Dieu, dévouez-m'en un et amenez-le à mon bureau, je le mettrai le porteur à Henri Monnier avec de l'esprit de vin, et je lui donnerai la conformation, pour qu'il en étudie les habitude spirituelles charges.

Dans deux ans il sera permis à des naturalistes, ou à des amateurs d'antiquités, de faire des recherches sur la réalité d'une race d'orangistes; mais les pauvres ne trouveront bien peu de documents pour les guider, à moins que quelque épicière ou apothicaire ne retrouve dans son cabinet le *Messenger de Gand*, ou de brochures écrites par un pseudonyme sous le nom équivoque de Story de

Je vous dirais presque qu'il n'a jamais existé d'orangistes. C'est une thèse que je soutiendrai dans une couple de mois.

(Méphistophélès.)

CHOLÉRA. — Bruxelles. — Du 19 septembre, à 9 heures du matin, au 20, à la même heure, 10 nouveaux cas, 6 décès, 7 guérisons.

Anvers. — Du 20 au 21, 9 nouveaux cas, 4 décès, 7 guéris.

RÉGENCE DE LIEGE.

L'isolement des personnes qui auraient habité avec un cholérique est un moyen efficace contre la propagation du choléra. C'est ce que prouve l'expérience acquise dans diverses villes où cette maladie s'est déclarée.

Le conseil de régence ayant décidé qu'un lieu de refuge sera ouvert pour ces personnes, dans cette ville ou ses faubourgs, les bourgmestre et échevins cherchent un local propre à cette destination.

Ils prient ceux qui auraient à en offrir un ou plusieurs en location, de vouloir bien en informer la régence à son secrétariat, sans différer.

Liège, le 20 septembre 1832.

GARDES CIVIQUES. — Avis aux anciens militaires

Les anciens militaires qui désirent être admis en qualité d'instructeurs de la garde civique, peuvent se présenter dans les bureaux du commissariat du district de Liège, galeries du palais.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 22 septembre.

Pain de seigle, 14 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 1/2 c.
Pain de ménage, 27 1/2 cents.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 21 septembre.

Naisances: 3 garçons.
Décès: 2 garçons, 1 femme, savoir: Jeannette Catherine Josephine Liben, âgée de 24 ans, rue Mont-St-Martin, épouse de Charles Joseph Wasseige.

CONTRIBUTIONS. — DERNIER AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est invite de nouveau tous les contribuables à venir payer leurs contributions de cette année.

Il se verra à regret forcé d'exercer des poursuites contre ceux qui au 1^{er} octobre prochain ne se seront pas rendus à cette invitation.

Liège, le 22 septembre 1832.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 23 septembre, la reprise de *Jean ou le Pouvoir de l'Éducation*, vaudeville en quatre actes.
On commencera à 6 heures par le *Chaperon Rouge*, opéra en trois actes.

* An 1^{er} jour, la reprise de la *Muette*, pour le 3^e début de Mme. Derancour.

Incessamment la reprise de *Robert le Diable*, de Meyerbeer. En attendant la continuation des débuts, et la 1^{re} représentation du *Serrurier*, vaudeville nouveau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche, 23 septembre, HARMONIE. On commencera à quatre heures.

Par la commission,
Le secrétaire, J. J. COLLETTE. 469

FÊTE DE CHÉNÉE, LE 23 SEPTEMBRE.

Hôtel du Pont-Neuf.

N. PAINSMAY a l'honneur d'informer le public qu'il donnera BAL le dimanche, lundi, mardi jour de la foire, et le jeudi pour la clôture.

On y trouvera vins de toutes les qualités, rafraîchissemens et restauration aux choix des amateurs. 462

La personne qui a trouvé une CHAÎNE d'or, est priée de la rapporter rue derrière St. Jacques, n° 493. Elle recevra en récompense la valeur de la chaîne. 450

Mme. SCHELL-FORIR, rue Pont-d'Ile, n° 42, demande des *Demoiselles* pour travailler dans les Modes. 463

VENTE PUBLIQUE.

Le notaire van BEETHOVEN, résidant à Tongres, procédera mardi 16 8bre. 1832, à dix heures du matin en son étude, à la vente au plus offrant, d'une belle FERME avec quartier de maître, terres, prés, prairies et bois en dépendant ensemble de la contenance de 33 bonniers métriques, le tout situé sous la commune de Sutendael, canton de Bilsen.

Les conditions seront à lire chez ledit notaire dix jours avant celui fixé pour la vente. 40.

INSTITUT D'ÉDUCATION,

Rue des Sœurs-Grises, n° 407 bis, à Liège.

La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} d'octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, dans l'église primaire de St. Jacques.

Préparer les élèves aux études universitaires, et les former à la science commerciale, tel est le but principal de l'instruction donnée dans cet établissement.

La *Religion* et la *Morale* sont enseignées par un ecclésiastique attaché à la maison, lequel prépare les enfans à leur première communion.

Le directeur n'ayant pas en vue seulement ce qui a trait aux succès classiques, vient, pour compléter son système d'éducation, d'établir dans le jardin du pensionnat une *Gymnastique*, dont les exercices, sagement dirigés, ne peuvent qu'avoir sur les dispositions morales de la jeunesse, une influence aussi heureuse que sur les facultés physiques.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, à M. J. F. FRENAY, directeur de l'Institut. 477

LYCEE établi dans le beau local de St. André à Liège, dirigé par Jbl. L. DUFLOS et J. F. X. WURTH.

On y enseigne le Français, le latin, le grec, l'allemand et le hollandais, les mathématiques, la physique, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, la littérature, le dessin linéaire, la religion et la morale. Les élèves ayant terminé leurs cours au Lycée, reçoivent un diplôme qui les garantit capables d'entrer à l'Université ou dans une maison de commerce.

Prix trimestriel: Première classe 30 francs, deuxième 25 frs., troisième 20 frs., quatrième 15 frs.

A ce Lycée, M. DUFLOS a annexé un Pensionnat dont le prix annuel est de 400 à 500 francs, selon l'âge.

M. WURTH, prendrait également chez lui, si des parens le désiraient, six pensionnaires au prix annuel de 400 florins P.-B.

S'adresser pour informations ultérieures à M. Duflos, au local du Lycée, ou chez M. Wurth, près la porte Vivegnis, n° 300.

Jbl. L. DUFLOS, J. F. X. WURTH. 472

PENSIONNAT DES DEMOISELLES HUBIN,

Place St.-Barthélemy, n° 608, à Liège.

La rentrée des classes aura lieu lundi, 1^{er} octobre prochain, après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à St-Barthélemy.

Cet établissement, placé dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages que l'on peut désirer, tant sous le rapport de l'agrément, que sous celui de la salubrité. Les pensionnaires ont la jouissance d'un jardin contigu à la maison et uniquement réservé à leur usage.

On y enseigne la lecture, l'écriture, la langue française, l'histoire sacrée, l'arithmétique, la géographie, la tenue des livres, les élémens d'histoire profane et de mythologie et la rhétorique.

Les sciences principales sont enseignées par des professeurs particuliers. Un ecclésiastique vient à l'établissement donner l'instruction religieuse.

Les élèves apprennent aussi à tailler et à faire les robes et tous les ouvrages de main. 466

PENSIONNAT FRANÇAIS,

Faubourg Ste.-Marguerite, n° 304, à Liège.

On enseigne dans cet établissement; la lecture, le calcul, la calligraphie, la langue française, la géographie, la cosmographie, l'histoire, la mythologie, la topographie, la géométrie appliquée aux arts mécaniques, tous les genres de dessin et la gymnastique. Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 400 francs, demi pension 225 fr. externe par mois 5 francs.

La rentrée des élèves est fixée au 1^{er} octobre prochain. Le directeur, H. DEVILLE-THIRY. 470

Les sœurs de Notre-Dame, connues sous le nom de Dames Françaises, établies à Liège, rue Puits-en-Sock, n° 512, paroisse St-Nicolas, ont l'honneur d'informer le public que leurs classes, recommenceront le 1^{er} octobre, après la messe du St-Esprit, célébrée dans leur chapelle.

L'enseignement comprend les langues française et flamande, l'arithmétique, les différens genres d'écriture, la géographie, l'histoire sainte et profane, les trois parties de la tenue des livres, et la correspondance.

Les Sœurs forment principalement les cœurs des enfans à la religion chrétienne. Le local est beaucoup plus spacieux et plus agréable qu'au commencement de l'établissement; la nourriture est saine et abondante; on soigne particulièrement la santé des enfans.

Le prix de la pension est de 400 francs. 481

VENTE DE CAMELIAS ET OIGNONS.

Mardi 25 septembre, 2 heures de relevée, à la salle de François THONNARD, rue Feronstrée, cour des Hospices, VENTE de CAMELIAS nouveaux et OIGNONS divers pour forcer, provenant de M. MERTENS de Louvain. Le lendemain, VENTE de MEUBLES, etc. 482

LOCATIONS AUX ENCHÈRES.

Le notaire STASSE procédera en son étude à ALLEUR, près la Bascule d'Ans, à la location aux enchères et en détail, savoir: Le jeudi, 27 de ce mois, à deux heures de relevée, de 250 perches 93 aunes de terre et pré en 9 pièces, situées à Awans, et le mercredi 3 octobre prochain, à la même heure, de 592 perches 95 aunes, aussi de terre et prairie en onze pièces, situées à Wilogne, à Frère et à Xheridremaal. 489

AU LION



BELGIQUE.

MAGASIN A PRIX FIXE

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, compoiers et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Epingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boîtes de vieilleses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau de vie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c.; belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets; pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couverts de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parfumerie.

A VENDRE à l'ancien Couvent des Augustins, sur Avroy, à Liège, de la Chaussée collée et non collée de première qualité, à des prix très-modérés. On se charge du transport par eau ou par terre.

A VENDRE, au n° 493, derrière St-Jacques, une grande quantité de débris de BUFFLE, dans lesquels on en trouve beaucoup ayant une à deux aunes de longueur.

Au même n°, il y a aussi à VENDRE un POELE, une Cuisinière et des Fourneaux de cuisine en fer, tout neufs.

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 181, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus.

La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, n° 743, a REÇU bougies transparentes, chandelles de Brabant, huile épurée, le tout de 1^{re} qualité.

118) VENTE D'UN BIEN PATRIMONIAL.

Le lundi vingt-deux octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, en son étude place St-Barteleny, à la VENTE aux enchères d'un bien patrimonial, composé d'une maison de campagne très agréablement située, avec 14 bonniers 14 verges de jardin, terres et prairies, dont trois bonniers 10 verges, d'un seul gazon, sont attenants à l'habitation. Le tout en la commune de Horion-Hozémont. S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions.

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtiments ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée. Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPELNE, rue St. Hubert, n° 594.

Beau QUARTIER indépendant à LOUER, rue Hors-Château n° 477. S'y adresser.

VENTE PAR LICITATION.

Le vingt-huit septembre 1832, à 9 heures du matin, par-devant M. le juge de paix du quartier du sud, à Liège, en son bureau rue St. Jean en Isle, par le ministère de maître PAQUE, notaire à Liège, il sera procédé, ensuite d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 27 août 1832, enregistré à Liège le 3 septembre suivant, à la VENTE d'une MAISON, cotée 569, avec écurie, jardin, appendices et dépendances, située quai d'Avroy, à Liège, joignant d'un côté à M. Dieudonné Malherbe, de l'autre côté à M. Pierre Kevers, de devant au chemin et de derrière à la ruelle Benikenne, audit M. Malherbe et autre. S'adresser pour connaître les conditions de ladite vente, au dit M. PAQUE, notaire, ou à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence.

Le lundi 27 septembre 1832, aux 2 heures de relevée, on VENDRA au faubourg St-Léonard, ancienne maison Luguers, cotée 140, une quantité de CUVES et de TONNEAUX de divers capacités, pouvant servir tant à l'usage d'une distillerie que d'une brasserie.

PROVINCE DE LIEGE.

Perré à construire à Chénée.

Mercrredi, 26 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté d'un membre de la commission de la route de la Vedre, et de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction d'un PERRÉ le long d'une propriété du sieur Devillers, en amont du pont de Chénée.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Liège, le 20 septembre 1832.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 3^e maîtrise.

FORÊT DE COUVIN.

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE de diverses parties de bois, fond et superficie, dépendantes de la forêt de Couvin et situées sous les communes du Cul-des-Sarts, du Bruly et de Couvin, province de Namur.

Ces parties de bois sont divisées en 118 lots. La vente sera faite en une seule séance qui aura lieu, le mardi 25 septembre 1832, à 10 heures précises du matin, par devant le notaire PACOT, chez M. Collignon, aubergiste à Couvin.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux dixièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restants en huit payements, d'année en année, à partir du jour de la vente, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 25 septembre 1840: Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des exemplaires de l'affiche et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la Société Générale, Montagne-des-Douze-Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles, chez M. de MARBOIS, maître particulier de la troisième maîtrise à Pesches, chez M. le notaire PACOT, à Couvin, ainsi que chez les agents de la Société Générale, à Mons, PHILIPPE, à Namur, etc.

Judi quatre octobre 1832, aux 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron à Herve, par le ministère de M. N. J. DEMONCEAU, notaire, à ce commis, par le tribunal civil de Verviers, à la VENTE d'une MAISON, située à Herve, rue du Coin, joignant à celle de la veuve Simon Jacob, et à celle du sieur François Moreau, avec dépendances et jardin contigu, appartenant aux enfants des défunts époux Jean Feguenne. S'adresser audit M. DEMONCEAU, à Herve, en Potierue, n° 148.

123 A Louer pour le premier février 1833.

Mardi 16 octobre 1832, à 9 heures du matin, la commission des hospices de Liège exposera en LOCATION dans la salle de ses séances, un jardin potager, contenant environ 39 perches, garni d'arbres à fruits, ci-devant tenu par les Diles. Ledoux, et une maison, cour et jardin, le tout situé rue Grande Bèche, et présentement tenu par M. Vandestraten, et pour le premier mars 1833, un jardin potager entouré de murs et garni d'arbres à fruits, situé au faubourg de Saint-Léonard à l'hospice de Saint-Georges dit Baya, contenant 92 perches, et tenu par G. J. Jacques, 13 perches de jardin potager au faubourg de Saint-Léonard, et tenu par S. Jorissen, et 131 perches de prairie, située à Waremmes, ci-devant tenue par J. A. Festrats. — Jeudi 18, 143 perches de terre, située à Milmort, et tenue par N. Dargent, 87 perches de terre, située à Liers et à Voroux et tenue par L. Dehousse, 70 perches de terre, située même commune, et tenue par L. Bombye, et 204 perches de terre, située à Fexhe-Slins, et tenue par le sieur M. Delbrouk. — Samedi 20, 17 perches, situées à Slins, et tenues par J. Petitjean, 22 perches, situées à Fexhe-Slins, et tenues par H. Leclercq, 43 perches, même commune, et tenues par J. J. Bouffart, et 81 perches, situées à Fexhe-Slins et à Liers, et tenues par G. Bar. — Mardi 25, 87 perches de terre, à Bassenge, tenue par R. Bechet, 35 perches, à Bassenge, tenues par la veuve J. Poisquet, 43 perches, à Wonk, tenues par T. G. Jodogne, et 172 perches, même commune, tenues par Jean Beye. — Et jeudi 25, 143 perches de terre, située à Wihogne et à Awans, et tenue par la veuve L. Denomerenge, 44 perches, situées commune d'Awans, tenues par P. Gernay, 70 perches, même commune, tenues par J. J. Pâques, et 40 perches, commune susdite, tenues par Mathias Pironnet. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

Lundi 29 octobre 1832, à 10 heures précises, la famille Jacob fera VENDRE aux enchères devant M. le juge de paix du canton de Nandrin, par le ministère du notaire THYRION, en son étude à Sény, une MAISON composée de 4 places au rez de chaussée, 5 à l'étage, grenier, cave, écuries de chevaux et de vaches, fournil, grange convertis en ardoises, jardin entouré de murailles de trois côtés, cour renfermée, située près de l'église de Hermalle-sous-Huy, aux conditions à voir chez ledit notaire.

() EXPOSITION ÉLÉMENTAIRE DE LA RELIGION, par l'abbé G. MOENS, 4 vol. in 12. Prix 50 c., se vend chez J.-A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile.

Une grande quantité d'OUTILLES de Serrurier à VENDRE. S'adresser au n° 765, rue Casquette, derrière la Comédie.

() A VENDRE définitivement aux enchères le 28 septembre courant, vendredi 2 heures de relevée, en l'hôtel d'Autriche à Herve, la FERME dite Château des Couves, près de Clermont, et de la chaussée de Battice, consistant dans une MASON, les bâtiments d'exploitation et dépendances, avec 1251 perches 7 aunes en jardin, vergers et prairies contigus de la première classe, (14 bonniers 7 verges grandes 1 p.); sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEVE, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège.

IMMEUBLES A VENDRE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le vingt-cinq septembre 1832, à deux heures de relevée, il sera procédé par-devant M. PAQUE, notaire à Liège, en son étude rue Souverain-Pont, à la VENTE des Immeubles suivants:

- 1^o Quatre maisons sises rue de la Régence, à Liège, cotées 685, 686, 718 et 719.
2^o Deux maisons sises rue du Vert-Bois, à Liège, cotées 342 et 343.
3^o Trois maisons, sises rue de la Botte, sur Meuse à Liège, cotées 407, 408 et 409.
4^o Une maison, sise rue Cheravoye, à Liège, cotée 476.
5^o Deux verges grandes de cotillage, situées à la Boverie, en lieu dit Ruelle des Anes.
6^o Deux verges 1/2 grandes de prairie, situées en la commune de Herstal, en lieu dit au Doya.
7^o Quatre bonniers 3 verges grandes de terre en deux pièces, située en la commune d'Awans.
8^o Une pièce de terre contenant 11 verges 1/2 grandes, située en la commune de Spa, en lieu dit Warchaisy.
9^o Deux pièces de terre, situées en lieu dit Aboviere audit Spa, contenant l'une trois et demi verges grandes, et l'autre trois verges grandes et quinze petites.
10^o Une prairie, sise audit Spa, de quatre verges grandes et deux petites.
11^o Une pièce de terre et une prairie, situées Thier del Boche, à Spa, contenant l'une six verges grandes quatre petites et l'autre quatre verges grandes dix-sept petites.
S'adresser pour les conditions de la Vente à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence à Liège, ou audit M. PAQUE, notaire, dépositaire des titres.

COMMERCE.

Fonds anglais du 18 septembre. — Consol. 85 0/0 0/0. — Fonds belges 77 0/0.

Bourse de Paris, du 19 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 05 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 80 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 80 0/0. — Emprunt d'Haïti 000 fr. 00. — Emprunt rom. 80 3/4. — Emprunt Belge 77 5/8.

Bourse d'Amsterdam, du 20 sept. — Dette active, 45 1/2 00 0/0; idem différée 00/00. — Bill. de change 16 1/4 0/0. — Syndicat d'amor. 72 1/2 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 57 00/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C. 96 1/4 à 97 1/2; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 0/0 — Ren franc 0 1/2, 00 0/0 0/0 0. — Métall. 85 0/0 0/0. — Naples Falc. 76 3/8; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 00 0/0 0/0 000. — A. R. 4^{re} levée, 000. — Rente perp. 00 0/0 0/0. — Lots de Pol. gne, 00 0. — Brésil., 54 0/0. — Grec 2^e levée, 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 21 septembre.

Table with 3 columns: Changes, a courts jours, a 2 mois, a 3 mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hanbourg.

Effets publics. — Métalliques. 89 0/0 0 P. — Lots portugais 383 0/0 P. — Napolitains, 76 0/0 00 0/0 P. — Guelphes 79 1/2. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0. — Idem Amsterdam, 52 54 7/8 00 0. — Anglo Belge, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 99 0/0 N. — Emprunt siliens, 50 3/4 A. — Emprunt romain, 79 0/0 N. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 — idem de 10 mill., 99 1/2. — idem de 24 millions, 76 1/8 76 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 20 septembre.

Le schooner anglais Rebecca, cap. Booth, ven. de Hull (Ostende), chargé d'avoine et manufactures. Le pleyt Belge Espérance, cap. Van Geyt, ven. de Londen, chargé de café, sucre, indigo, etc.

Bourse de Bruxelles, du 20 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 7/8.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.